SAMEDI 21 MAI 1892 — Nº 41 — TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

LE CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux Valaisans

Paraissant le Mercredi et le Samedi.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : Un an fr. 6.— Six mois fr. 3. 50
Trois mois fr. 2. 50.
ETRANGER : (Union postale fr. 11 50

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION
On est prié de s'adresser au Bureau du *Confédéré*, à Sion.
On peut s'abonner à tous les bureaux de poste
Tous les envois doivent être affranchis.

ANNONCES { Cantonales 15 c. | Suisses 20 c. | Etrangères 25 c. } la ligne ou son espace
RÉCLAMES 50 cent. la ligne ou son espace.

Pour les Annonces et Réclames s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité *Haasenstein et Vogler* à Sion, Lausanne, Genève, etc.

Canton du Valais.

GRAND-CONSEIL.

SESSION ORDINAIRE DE MAI 1892.
(Présidence de M. J.-M. de Chastonay·)
Séance du 17 mai 1892

Après la lecture du procès-verbal et de quelques messages l'Assemblée aborde la discussion en 2ds débats du Décret concernant l'organisation des autorités de surveillance et la procédure à suivre en cas de plainte, pour l'exécution de la loi fédérale sur la poursuite pour dette et la faillite.

Après une discussion qui a absorbé toute la séance ce projet a été voté en deuxième lecture sans modifications importantes.

En vertu de ce décret la surveillance des offices des poursuites et des faillites est exercée par les juges-instructeurs, comme antorité inférieur et par la cour d'Appel, comme autorité supérieure.

En cas de plaintes ou recours trois instances sont réservées : 1º le Juge-instructeur ; 2º La Cour d'Appel, soit une section de 3 membres ; 3º le Conseil fédéral.

A ce sujet nous ne pouvons qne nous féliciter de ce que la loi fédérale elle-même ait prévu et consacre le droit de recours au Conseil fédéral. C'est là une garantie que les citoyens ne seront pas toujours sous le coup de l'arbitraire et du bon plaisir.

Il nous souvient que lors de la discussion de la loi d'exécution certain membres du gouvernement n'a pas craint de trouver *dégoûtant* que la compétence du Conseil fédéral fût réservée en cette matière. Quant à nous nous avons mille raisons de penser le contraire et nous trouvons bonde pouvoir par ci par là nous soustraire au régime de la manière forte que l'on tend de plus en plus à nous imposer.

Le 18, le Grand-Conseil a abordé la gestion du Conseil d'Etat. Messieurs le Dr Seiler et Moos rapportent. A sujet du compte rendu financier, il est fait observer que le Conseil d'Etat taxe souvent des industriels sans avoir le préavis de la commune et du receveur, ce qui est contraire à la loi. On trouve aussi que maintes fois les amendes sont remises trop facilement.

Il est ensuite donné lecture de différents messages et la séance et levée.

CONSEIL D'ETAT. — *Séance du 13 mai 1892*

Le Conseil d'Etat, en application de l'art. 31 de la loi concernant les expropriations pour cause d'utilité publique du 22 décembre 1887 prononce l'urgence au sujet de la dépossession des terrains à exproprier pour la construction d'une maison de commune et d'école à Chamoson.

— L'approbation est accordée au règlement et service des pompes de la commune de Saxon, du 23 avril 1892.

— Il est prononcé une amende de fr 34 contre l'administration communale de N. pour vente de bois par contravention et contrairement aux ordres donnés par l'administration forestière.

—o—

Sion, le 19 mai 1892.

Petite Chronique.

Grand Conseil. — Cours de régiment. — Représentation théâtrale.

Lundi s'est réuni, avec le cérémonial habituel le Grand-Conseil pour sa session ordinaire du printemps. De l'Hôtel-de-Ville, les députés précédés d'un piquet de gendarmes, se sont rendus à la cathédrale pour assister à la messe du St-Esprit.

D'après les prévisions la session ne sera pas longue, la gestion occupera la plupart de ses séances. La commission, aurait été mécontente, dit-on, du laisser-aller avec lequel sont gérées certaines créances de l'Etat. Non-seulement les débiteurs n'amortissent pas leur dette, mais laissent accumuler intérêts sur intérêts, sans que l'on prenne la peine de les leurs réclamer.

Le Conseil d'Etat devrait se souvenir qu'il administre non pas ses deniers, mais ceux du pays et qu'il commet une faute lourde en fermant les yeux sur cette état de choses. C'est au Grand-Conseil à y remédier.

***

Le même jour, la ville de Sion, voyait arriver, les cadres des bat. 11 et 12 aiusi que la batterie d'artillerie de montagne et Martigny ceux du bataillon 10. Une compagnie de guides sera cantonnée dans cette dernière localité le 24 courant. Les 3 bataillons suivent un cours de régiment ; la batterie et la compagnie de guides leur seront adjointes pour les manœuvres qui termineront le cours et qui probablement

---

FEUILLETON DU « CONFÉDÉRÉ » 3

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec la Société des gens de lettres de Paris.

La bruyère d'Yvonne

NOUVELLE

PAR

Pierre Maël.

Tout un chœur de jeunes filles réclama :

— Quoi donc ? quelle proposition ? Vite Marcelle, explique-toi vite !

Très gentiment, elle sauta sur un tabouret, et élevant la main :

— Du silence d'abord, commanda-t-elle en riant, ma motion en vaut la peine.

On se tut.

Elle était superbe ainsi, dans l'attitude d'une sybille inspirée. Et vraiment, il fallait n'avoir rien dans le cœur pour ne pas devenir sur-le-champ éperdument amoureux d'une telle femme. Elle le savait bien, aussi ménageait-elle d'avance ses effets.

— Voici ce que je propose. Il fait un temps admirable et un clair de lune splendide. La mer est étale à cette henre, aucun bateau ne se promène. Donc, si l'on y consent, nous allons sur la plage et nous nous embarquerons tous en chœur sur la grande cotre pour faire un tour en plein ciel. Nous ne manquons pas de musiciens parmi nous. Ils chanteront quelques romances, des barcarolles de préférence, et même, s'il se trouve des poètes, il leur sera permis de nous dire des vers à leur façon. Est-ce entendu ?

Des applaudissements éclatèrent, peu nourris il est vrai. Seuls les plus jeunes de l'auditoire saluérent le projet de tous leurs transports. Les vieilles gens trouvèrent les perspectives de l'Océan peu tentantes à pareille heure. On procéda à un recensement qui fut pour la majorité des invités, le signal d'une retraite immédiate. Bien entendu, comme les papas et les mamans ne se retiraient pas sans leurs fils ou leurs filles, la proposition de Marcelle eut pour résultat premier de provoquer un vide presque absolu des salons. Ce fut un sauve-qui-peut général, et le premier partant donna l'exemple de défection.

Il ne resta auprès de Mlle Dalmont qu'une jeune fille avec sa mère, deux jeunes femmes et trois noctambules résolus.

— Et vous, Monsieur de Plouharmel ? demanda Marcelle un peu railleuse.

— Moi, Mademoiselle ? répondit Michel ; mais vous oubliez que par ma profession même je suis un familier de la mer.

— Cela veut-il dire que vous êtes des nôtres ?

— Avec empressement, Mademoiselle.

Tout le monde fit sa toilette pour l'excursion. Il allait sans dire qu'il ne s'agissait pas d'un voyage au long cours, mais bien d'une tournée sentimentale sous les étoiles. En un clin d'œil, les jolies têtes s'encapuchonnèrent de dentelles et de sorties de bal. Les messieurs prirent des couvres chef divers, généralement peu en harmonie avec la tenue officielle de l'habit noir. Ceci provoqua des fous rires, et ce fut le plus allègrement du monde que l'on descendit les degrés de marbre de la véranda.

— Sur le seuil, Marcelle se retourna.

— Et Yvonne ? demanda-t-elle, où est Yvonne ? La chère petite ! Je suis sûre qu'elle viendrait volontiers avec nous.

— Je suis là, cousine, murmura la douce voix de séraphin à la robe de mousseline.

— Ah ! tant mieux ! Tu viens, n'est-ce pas ?

— Très volontiers ! acquiesça joyeusement Yvonne.

En ce moment, Mme Dalmont, une mère très nonchalante, mais pétrie de complaisances, cria

auront pour objectif la défense d'un passage important.

Vous avez annoncé déjà par qui ces unités sont commandées, je n'y reviendrai pas.

Quant au personnel supérieur d'instruction il est composé du : colonel Conteau, instructeur d'arrondissement attaché à l'état-major du régiment, colonel Bourgoz, major Bovy.

Le lieut-colonel Fama dirige l'instruction de la batterie de montagne.

La troupe entrera en caserne le 20 et donnera à notre ville une animation inaccoutumée.

***

Dimanche soir devant une salle bondée, la *Valéria* donnait avec le concours de quelques dames et amateurs, une représentation théatrale au profit des incendiés de Challais. Cette idée généreuse, a été couronnée d'un succès complet ; le public sédunois s'est montré comme toujours, empressé à soulager l'infortune et heureux d'applaudir ceux qui avait eu le dévouement d'interpréter en si peu de temps l'*Été de la St-Martin* et l'*Absent* deux pièces semées de difficultés.

Nos remerciements surtout aux dames et demoiselles qui ont bien voulu prêter leur concours a la réussite de la représentation : elles ont été charmantes dans leurs rôles et ont bien mérité les bravos enthousiastes que les spectateurs ne leur ont pas ménagés.

Espérons, mesdames et mesdemoiselles que vous nous procurerez souvent le plaisir de vous entendre : ce sera toujours pour nous une véritable jouissance. X.

—o—

La Gazette du Valais nous reproche d'avoir relevé ses singulières appréciations contenues dans son bulletin politique du 7 mai dernier. Elle avance que nous sommes de mauvaise fois, parce que nous avons dit qu'elle ne regardait comme appartenant au parti catholique, que les adeptes des principes monarchiques.

Voici donc textuellement ce que dit la *Gazette*

« Il n'est donc pas surprenant que le parti « gouvernemental ait remporté quelques avan- « tages aux élections de dimanche. Néanmoins « il y a toujours une forte fraction, dans les « 36 mille communes de France, qui est restée « fidèle au drapeau catholique ; la proportion « est de un tiers contre deux tiers ; elle était « auparavant des deux cinquièmes.

« Nous devons ajouter que l'on est pas en- « core bien fixé sur la manière dont les conseils « municipaux, appelés républicains, doivent être « répartis ; c'est en effet une dénomination qui « peut s'appliquer aussi bien aux radicaux qu'à « une fraction assez importante du parti con- « servateur. Enfin, il y a de nombreux ballo- « tages dont les résultats pourront modifier « considérablement la physionomie des dernié- « res élections municipales. »

Nous laissons nos lecteurs le soin de juger, qui a raison de nous ou de la *Gazette*, tout en faisant remarquer qu'à l'heure qu'il est le parti gouvernemental français est composé des républicains modérés et conservateurs, et non des socialistes, boulangistes ou des députés de l'extrême gauche qui ne cherchent qu'à susciter des embarras au gouvernement, et qui ont au reste subi beaucoup d'échecs dans la dernière lutte électorale.

Quant aux appréciations de la *Gazette* sur notre compte, nous n'y répondrons pas, ne voulant pas suivre notre confrère sur un terrain boueux dans lequel il peut patauger tout à son aise si cela lui convient. Nous dirons simplement que nous ne voulons pas nous inspirer en fait de religion chez son correspondant qui pratique à un si haut degré la charité fraternelle et qui déteste les jugements téméraires. Notre conscience nous suffit, et nous agirons suivant elle, mais non selon le correspondant de la *Gazette*.

—o—

Un triste accident vient d'arriver aux Bourgeauds (Martigny-Combes). Hier le 16 courant un jeune père de famille de cette localité le nommé C. Pierroz occupé à ramasser des pierres a été atteint par un bloc qui lui a glissé sur la poitrine. Ses camarades ayant entendu ses cris de détresse, accoururent aussitôt et ne purent qu'à grand'peine le dégager de la grosse pierre qui le recouvrait. Le docteur C. appelé en toute hâte, a constaté de graves lésions internes. On désespère de le sauver.

— o —

SAUVETAGE. — Dimanche 15 courant, un canot monté par 7 personnes partait du port de Bouveret à 10 heures du soir, la nuit était très noire, par un mouvement inexpliqué, un homme tomba au lac, la panique devint générale et l'embarcation allait chavirer au moment où deux hommes de l'équipe de sauvetage de Bouveret arrivèrent attirés par les cris, Roch Emile et Gros Casimir, lesquels n'écoutant que le devoir se jetèrent à l'eau et parvinrent à sauver d'une mort certaine deux hommes, deux femmes et 3 enfants. Nos sincères remerciements à ces braves sauveteurs, une mention spéciale a l'équipier Roch Emile qui donna dans cette circonstance un exemple de courage à imiter.

Nous profitons de l'occasion pour demander aux autorités compétentes à quoi sert le fanal réglementaire placé au bout de la jetée du port puisqu'il n'est jamais éclairé. X.

—o—

Incendiés de Saxon-Saillon. (4me liste)

Montant des listes précédentes	frs.	2.833,35
de M. M. de la Pierre, Conseiller d'Etat à Sion	»	20.—
Produit de la vente des dons en nature	»	329.20
3 caisses de pâtes alimentaires taxées	»	21.60
Total		3.204.15

—«(o)»—

Précocité. — On nous a montré des cerises mûres provenant de la propriété de M. Gabioud à Sion. Un cerisier entrerait en pleine matûrité.

—(o)—

M. le député Troillet nous adresse la lettre suivante :

Nous laissons à nos correspondants le soin d'y répondre.

A la rédaction du *Confédéré,* Sion.

Monsieur le Rédacteur,

Dans trois numéros de votre journal, vous avez inséré des correspondances anonymes au sujet des comptes de l'école au Châbles.

La dernière notamment, parue dans le numéro 35 et intitulée « Le cas de M. le Conseiller T. » parle du « fait de prendre beaucoup « d'argent dans la poche d'autrui pour le met- « tre dans la sienne. »

Le nom de la localité, l'initiale indiquée et une qualité de Conseiller de la section du Chables, peuvent faire croire que je serais accusé de faits répréhensibles au point de la loi et de la conscience, je viens, M. le Rédacteur, sommer vos correspondants de déclarer s'ils ont bien réellement entendu diriger contre moi des accusations de cette nature, et en ce cas, de bien vouloir se démasquer, afin que je puisse demander contre qui et à qui de droit la réparation qui me serait due. Aussi longtemps qu'ils

---

languissament à sa fille :

— Et surtout, Marcelle, ne faites pas ne folies Revenez bientôt. Tu sais que la fraicheur tombe quelquefois très brusquement. Tu es à peine vêtue, et nous ne sommes qu'au mois mai.

Marcelle répliqua très gaiement.

— Ne crains rien, mère, nous serons très sages.

Dix minutes plus tard, les dix promeneurs s'installaient dans le cotre d'acajou que M. Dalmont avait payé trois mille francs pour satisfaire un caprice coûteux de Mlle Marcelle.

Quand tout le monde fut embarqué, les dames jetèrent des petits cris.

Un étourdi avait demandé qu'on hissât la voile. Or. Mlle Dalmont s'apercevait un peu tard, il est vrai, que son matelot ordinaire était couché depuis longtemps. On ne pouvait décémment arracher cet homme à son lit pour lui infliger en corvée l'amusement d'autrui. Il fallait donc se risquer à une promenande à l'aviron.

Michel éleva la voix.

— Ne vous chagrinez pas outre mesure, Mademoiselle. Si un de ces messieurs connait un peu la manœuvre du foc et veut bien s'en occuper, je me charge du reste ; à deux, nous pouvons vous garantir toute sécurité.

Par malheur, aucun de ces messieurs ne se jugea en mesure de prêter le plus faible concours à l'officier de marine.

On était ennuyé, lorsque Yvonne demanda de sa place. avec un léger tremblement :

— Si Monsieur de Plouharmel veut bien m'accepter comme matelot, je crois que je pourrai très bien le seconder.

— Vous, Mademoiselle ? s'écria Michel, ouvrant de grands yeux, dans lesquels les ténèbres du moment empêchèrent la jeune fille de de lire une véritable stupéfaction. Elle répondit simplement :

— Mais oui, moi, Monsieur. Il n'y a rien d'étonnant à cela ; je suis fille d'un capitaine de vaisseau, et, depuis l'âge de dix ans, je sais tenir la barre et tendre une écoute.

On battit des mains. Yvonne dit cela avec une simplicité charmante. Michel la remercia avec entrain.

— En ce cas mon cher matelot, à l'œuvre. Je vais vous confier la barre et me réserver les voiles. Maintenant, attention !

Yvonne alla s'asseoir à l'arriére, après que Plouharmel y eût fixé le gouvernail mobile. L'instant d'après, le foc et la grande voile s'enflaient sous une brise douce et l'embarcation s'envolait en plein rêve.

Réve, en effet, car jamais nuit ne fut plus propice aux songes, mieux saturée de parfums de l'harmonie.

L'astre était à son plein. Il montrait son disque intact au zénith d'un firmament si clair que pas une buée n'y tendait son écharpe vaporeuse Des étoiles par millier lui faisaient escorte, projetant leurs étincelles en tous sens dans l'azur limpide. Et. sur l'eau, c'était un renversement merveilleux du bleu pavillon, une profusion de diamants répandus, rivalisant avec les reflets rouges des feux de la côte et des lueurs du phare. En même temps le sillage de l'embarcation traçait sa ligne phosphorescente à la surface de la mer. L'illumination se continuait jusque dans les sombres profondeurs, tandis qu'une nappe d'argent liquide ondulait dans le déplacement très doux, très carressant des lames.

Ah ! oui, elle ètait belle, cette nuit, belle de toute la majesté de l'infini, de toute la symétrique régularité du cadre que lui donnait la nature. Un religieux silence enveloppait toutes choses. La vie ne se révélait que par la calme respiration des êtres. Cette masse liquide était pleine de soufiles et de bruits se fondant en un tranquille concert, accompagné par cette grande voix de l'abîme qui est l'orgue des mélodies terrestres.

(A suivre.)

ne rép ondront pas d'une manière précise à la présent e sommation, je continuerai à mépriser leurs at taques.

Agré ez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma c onsidération.

Bagnes, le 14 mai 1892

S. TROILLET.

Confédération Suisse

Un jugement. — Le 18 mars dernier le Tribunal fédéral a par 4 voix contre 3 admis qu'on ne saurait exiger des employés de chemins de fer, journellement en contact avec l'exploitation et les dangers qu'elle présente, que, lorsqu'ils font leur service sur la voie, ils aient leur attention constamment dirigée sur les précautions à prendre pour leur sécurité. Dès lors, le fait par un employé de traverser la voix sur laquelle un train doit venir, sans s'assurer préalablement qu'il ne court aucun danger, ne constitue pas nécessairement une faute à sa charge.

Ce jugement est intéressant en ce qu'il marque une nouvelle étape dans l'évolution de la jurisprudence relative à la responsabilité des chemins de fer en cas d'accidents ; qui niera que les exigences incompatibles avec l'observation d'une prudence anxieuse et que l'habitude ne doive les rendre tous les jours plus indifférents au péril ? C'est une loi physiologique à laquelle nul n'échappe, à notre avis, et le Tribunal fédéral a bien fait de s'en souvenir.

— M. Olgiati, juge fédéral, est décédé hier. Il souffrait depuis longtemps d'une maladie de l'estomac, considérablement aggravée par les fatigues des assises fédérales de Zurich, qu'il dut présider pendant plusieurs semaines.

M. Olgiati était né en 1836. Il était Grison, de Poschiavo. C'était un juriste d'une très grande valeur. La perte que fait le Tribunal fédéral est considérable.

ST-GALL. — L'assassin Aichele, dont les journaux ont annoncé la condamnation à mort a déclaré qu'il dédaignait d'adresser un recours en grâce au Grand-Conseil. Il veut être conséquent avec lui-même ; car, durant sa détention préventive, il avait formellement manifesté le désir d'être condamné à la peine capitale. Tous les goûts sont dans la nature. Son défenseur n'en a pas moins recouru au Grand Conseil, lequel a prononcé la grâce d'Aichele par 85 voix contre 53,

URI. – Dans leur assemblée de dimanche, les électeurs d'Altorf ont réelu M. Gamma, libéral, comme syndic de la commune.

Le même jour, ils avaient à nommer les députés au grand conseil (Landrath). Tous les élus appartiennent au parti radical. — MM. Schmid et Luser, conservateurs, sont restés sur le carreau.

TESSIN. — On donne les détail suivants sur le combat qui a eu lieu dans la nuit de mercredi à jeudi, à la frontière tessinoise, entre des douaniers italiens et une bande de contrebandiers.

Ces derniers étaient une vingtaine ; quelques-uns étaient armés. Ils transportaient de nombreux ballots de marchandises. C'est près du village de Dumenza qu'ils furent surpris par les douaniers italiens, au nombre de cinq. Ceux-ci tirèrent quelques coups de fusil en l'air pour intimider les contrebandiers ; mais au lieu de fuir, les porteurs de ballots ripostèrent par d'autres coups de feu. Alors. au clair de la lune, s'engagea une véritable bataille, qui ne dura pas moins d'une demi-heure. Un des contrebandiers, du nom d'Adami, fut tué ; tandis que du côté des douaniers, un homme tombait grièvement blessé à l'épaule. Les contrebandiers ont abandonné huit de leurs ballots.

Nouvelles Etrangères.

France

Ravachol devant les assises. — Le procès de Ravachol devant les assises de la Loire, a commencé lundi à St-Etienne. Les plus minutieuses précautions ont été prises afin de préserver les abords du Palais. L'accusé est très calme, il répond avec arrogance aux questions du président.

Dans son interrogatoire, Ravachol nie l'assassinat des dames Marcou mais il avoue avec un cynisme révoltant, la violation de la sépulture de la baronne de la Rochetaillée.

— L'Union patriotique du Rhône, à Lyon, a donné dimanche une fête au profit des pauvres de la ville avec le concours de la société de gymnastique *La Bourgeoise* de Lausanne, qui a reçu l'accueil le plus chalereux ; 4,000 personnes acclamèrent au Grand Théâtre les gymnastes qui exécutèrent des exercices surprenants et des poses plastiques merveilleuses. Mlle Douv, artiste au Grand Théâtre a chanté un hymne à la Suisse composé pour la circonstance. Plusieurs discours ont été pononcés faisant l'éloge de la Suisse à l'égard de la France en 1870. Discours très applaudis.

L'*Hymne suissse* et la *Marseillaise* exécutés par « l'Harmonie municipal » sont bissés par l'assistance debout. A la fin de la représentation, cris mille fois répétés de « Vive la Suisse ! Vive la France ! » Un vin d'honneur a été offert dans la soirée aux gymnastes.

Italie.

L'art de tuer. — Il y a quelque temps, on vit se présenter à la direction générale de l'artillerie à Rome, un jeune pyrotechnicien qui disait avoir inventé une nouvelle espèce de bougie donnant une lumière d'une grande intensité. On fit des essais qui eurent un plein succès et l'on encouragea l'inventeur à continuer ses études. Au bout d'un mois, le jeune inventeur vint présenter à la direction de l'artillerie un projectile cylindro-conique, lequel peut être lancé par un canon et se briser au premier obstacle qu'il rencontre. La matière contenue dans le projectile s'allume alors et produit un disque lumineux d'une intensité énorme et qu'on évalue à la force de 100 mille bougies. L'innovateur aurait demandé 100,000 fr. pour céder son secret. On étudie actuellement la construction d'un canon capable de lancer ces projectiles à une distance de dix à douze kilomètres, de manière à pouvoir illuminer subitement et longuement les positions lointaines de l'ennemi pendant la nuit.

VARIETE

Reproduction réservée aux journaux ayant un traité avec la Société des gens de lettres.

Un amour d'ours.

Parmi les baraques de saltimbanques qui s'étaient installées à la foire de Saint-Servan, on remarquait une tente d'un aspect misérable, une sorte de ménagerie composée d'ours, d'hyènes, de deux loups et de quelques singes. Elle etait tenue par la mère Moreldi, une grosse femme aux allures vulgaires restée veuve avec sa fille, Francina, une jeunesse de seize ans d'une grande beauté.

Ce soir là, la parade était commencée sur les trétaux, s'efforçant d'attirer la foule. un paillasse vêtu d'oripeaux fanés débitait des calembredaines d'une voix de rogomme. A côté de lui, Francina, adorablement belle dans son costume de dompteuse, promenait mélancoliquement un ours qui la suivait, docile comme un chien.

— J'ai vu, disait le pître, un homme né à CARENTAN, baptisé à TRENTE, épouser une femme de CETTE et mourir à MILAN.

Assez de bêtises ! continua-t-il. Venez voir la représentation, la ménagerie Moreldi, unique à en son genre. Vous y verrez les grands fauves, les animaux les plus féroces, devenir doux comme de agneaux sous le regard de la jeune et intrépide dompteuse Francina. Vous assisterez au repas des animaux ; enfin l'ours Martin, ici présent, luttera avec les amateurs.

Entrez ! Entrez ! c'est quinze centimes !

On ne paie qu'en sortant.

Francina se mit à battre de la grosse caisse, pendant que le pitre agitait une cloche.

Prenez vos places ! Quinze centimes seulement !

Parmi les rares spectateurs qui répondire à l'invitation du paillasse, se trouvait Oscar Dupotoir, fils d'un huissier de Saint-Malo et clerc de notaire dans cette ville.

La beauté de Francina l'avait frappé au cœur, il ne la quittait pas des yeux. Elle était vraiment gracieuse dans son méchant costume de laine rouge. Grande, svelte, elle avait l'air d'une reine ; ses yeux noirs, moqueurs, erraient sur la foule qu'elle dominait et, quand elle daignait sourire, ses lèvres purpurines s'entr'ouvraient sur les plus mignonnes petites dents que l'on puisse voir.

La représentation commença par la notice explicative des animaux contenus dans la ménagerie, notice donnée par le pitre qui la récitait comme une leçon.

« Mesdames et messieurs, ceci est la hyène, animal terrible aussi lâche que féroce ; il va dans les cimetières déterrer les cadavres la nuit, dont il fait sa nourriture journalière ».

Francina présenta l'ours Martin en liberté. c'était un ours brun, de grande taille, qui obéissait aux moindres gestes de la jeune fille. elle l'avait facsiné. Il se mettait à genoux, se couchait sur le dos, faisait le mort, se traînait aux pieds de sa maîtresse. Telle est la puissance de la beauté, qu'il semblait se complaire dans ce rôle d'esclave soumis.

La représentation se termina par la lutte promise entre l'ours et les amateurs. Comme l'amateur faisait presque toujours défaut, Alexandre, le domestique chargé de soigner les bêtes, revêtait un uniforme de fantassin acheté au rabais chez un fripier et il se présentait.

La lutte s'engageait ; l'ours se défendait sans conviction et, après quelques passes, il se laissait tomber à la grande joie du public chauvin, qui voyait avec plaisir triompher l'armée et qui tirait de cette victoire des pronostics rassurants sur l'issue des luttes futures.

En se retirant, Oscar s'approcha de Francine.

— Que vous êtes belle ! lui dit-il en rougissant jusqu'à la racine des cheveux et baissant la voix : Je vous aime murmura-t-il.

Francina eut un sourire imperceptible qui le combla de bonheur.

Dès lors, Oscar ne songea plus qu'à Francine ; il fut assidu à toutes les représentations. La mère Moreldi encouragea tacitement cet innocent flirtage ; quant à Francine, en souveraine sure du pouvoir exercé par ces charmes, elle daignait permettre qu'il l'aimât.

La foire tirait à sa fin, lorsque la mère Moreldi donna à entendre à Oscar que ses assiduités compromettaient sa fille, qu'il fallait cesser ou épouser. Oscar de plus en plus subjugé déclara que ses intentions étaient pures, que jamais son père ne donnerait son consentement à ce mariage, mais qu'il était disposé à passer outre. Un beau matin, la ménagerie décampa se dirigeant sur Rennes ; le lendemain, Oscar rejoignit sa chère Francina Il avait vingt-deux ans, il était majeur, il aimait, l'avenir était à lui !

(*A suivre.*) EUGÈNE FOURRIER.

Pour retrouver sa vigueur

et un bon appétit, pour reprendre des forces perdues par la maladie ou des excès de tous genres, **il est de toute nécessité** de faire une cure régulière de véritable **Cognac Golliez ferrugineux** dont la renommée est actuellement européenne, Récompenses: 7 diplômes d'honneur et 14 médailles.

Exiger la marque des **deux palmiers** et le nom de **Fréd. Golliez, pharmacien à Morat.**

Société Suisse d'Assurances

contre la grêle

Fonds de réserve frs, 96,935, 37

Chacun est invité à se faire recevoir.
Les agents :

Oscar Delacoste, avocat à Monthey
Louis Germanier, notaire à Conthey.

Incontinence de l'urine.
Catarrhe vésical. Je suis heureux d'être enfin délivré de mon mal (*Incontinence de l'urine, catarrhe vésical*), grâce à votre traitement par correspondance et vos remèdes inoffensifs. Geoffr. Zaugg à Creux de Genthod (Genève). Brochure gratuite. 2500 guérisons légalisées. S'adresser à la **Policlinique privée** à **Glaris**.

Elixir Stomachique de Mariazell.

Excellent remède contre toutes les maladies de l'estomac

et sans égal contre le manque d'appétit, faiblesse d'estomac, mauvaise haleine, flatuosités, renvois aigres, coliques, catarrhe stomacal, pituite, formation de la pierre et de la gravelle, abondance de glaires, jaunisse, dégoût et vomissements, mal de tête (s'il provient de l'estomac), crampes d'estomac, constipation, indigestion et excès de boissons, vers, affections de la rate et du foie, hémorrhoïdes (veine hémorrhoidale). — Prix du flacon avec mode d'emploi: **Fr. 1**, flacon double **Fr. 1.80**. — Dépôt central: pharm. „zum Schutzengel" **C. Brady** à **Kremsier** (Moravie), Autriche. Dépôt général d'expédition pour la Suisse chez **Paul Hartmann** pharm. à **Steckborn. Dépôt à** ***Sion:*** Pharmacie Faust ; pharmacie C. A. Hofmann ; pharmacie V. Pitteloud; pharmacie d **Quay**; ***à Brigue*** : Pharmacie Gemsch ; à ***Martigny-Bourg***: Pharmacie Joris; ***Martigny-Ville*** **pharmacie** Morand ; ***Sembrancher*** Pharmacie Taramarcaz ; ***Sierre*** : Pharmacie de Chastonay.

Vins en gros

O. LÉGERET, MONTREUX.

Sur demande envoi gratis des échantillons. v13-6

Ingrédients
de P. HARTMANN,
PHARMACIEN
à **Steckborn** Thurgovie
pour préparer
soi-même un
excellent cidre de ménage
parfaitement sain et savoureux
Prix fr. 3. 85 la dose (sans sucre) pour 150 litres, avec mode d'emploi.
Prendre garde aux contrefaçons !
Certificats gratis et franco à disposition. Dépôts :
Sion : Pharm. G. Faust ; Pharm. Hoffmann. — Monthey : Ph rm. H. Zumoffen.

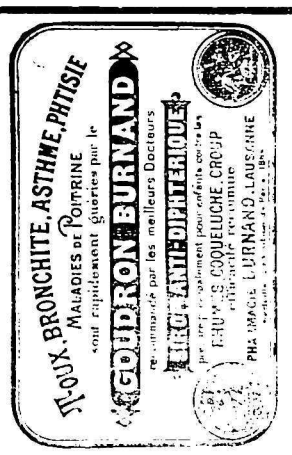

!! Réveils-matin !!
HELVÉTI A

Les seuls que l'on puisse vendre de confiance *pour le prix dérisoire de fr. 6* Beauté et solidité, qualité garantie.
Albin Rochat, Charbonnières (Vallée de Joux) m5—4

ATELIER TYPOGRAPHIQUE
JOS. BEEGER, SION

IMPRESSION DE : Registres — Affiches — Notes — Circulaires — Etiquettes — Menus — Spécimens — Têtes de lettres — Enveloppes avec impression de raison de commerce Tableaux — Faire-part - Cartes des vins Cartes de visite et d'adresse.

Registres des Etrangers, Registres à souche, de notes d'Hôtel, Reçus, Traites, Factures, Memorandum, etc.

BROCHURES, STATUTS, RÈGLEMENTS, PROGRAMMES ETC.

TRAVAIL PROMPT, PRIX MODÉRÉS.

Emigrants

pour tous pays d'outre-mer sont transportés aux conditions les plus favorables par l'*Agence générale maritime*

ZWILCHENBART à Bâle.

Pour traiter s'adresser aux *agents pour le Valais MM.*
Gabriel Veuillet St-Maurice
Louis-Xavier de Riedmatten, Sion.
Emile Bürcher, Brigue. m40—6

On demande à acheter
des bons fromages de Gruyère, du beurre et des œufs. — S'adresser à M. Facondel, nég., rue des Mignottes, 51, à Paris. 8—3

Foin à vendre

Encore 12,000 kilos à la ferme du Duzillet sous St-Triphon. S'adresser au gérant *H. Durand à St-Triphon.* 2v—2

AUX SOCIÉTÉS DE CHANT

25 CHŒURS d'HOMMES
de divers degrés de force.
Prix : 30 cts. — par 20 exempl. 25 cts

CHŒURS MIXTES
Prix : 40 cts. — par 20 exempl. 30 cts.

3 CANTATES
Grandson — Davel — Pestalozzi
pour chœurs mixtes, chœurs d'hommes et écoles.
Prix : 40 cts. — par 20 exempl. 30 cts.

Envoi du catalogue et de spécimens sur demande
S'adresser à l'auteur :
Henri Giroud
à Ste CROIX (Vaud).

A. FRANZONI,
CHIRURGIEN-DENTISTE
SION

Aurifications — plombages — ciments — dents à pivots.
Dentiers artificiels américains - couronnes artificielles S. G. D. G.
Chirurgie dentaire : extractions — traitement des racines.
Soins de la bouche.
Consultations de 9 à 12 et de 2 à 5 heures.
MAISON ROTEN, A LA PLANTA

Emigration

Départs réguliers par magnifiques vapeurs-postes français, pour tous pays d'outre-mer. Prix réduits. Traitements excellents.
S'adresser à Rommel et Cie à Bale, ou à leur agent autorisé :
—6v ROBERT BRINDLEN, à SION.

A VENDRE 100 toises de bon foin et regain chez Mme Veuve JOYET à Ollon (Vaud). 3—3

IMPRIMERIE JOS. BEEGER, SION